

Image not found or type unknown



Compta_remboursement à un prestataire sous traitant

Par **FIBRES**, le **22/06/2016** à **16:25**

Bonjour
Une association peut-elle faire des débours pour un de ces prestataires qui a avancé des achats pour elle ?
Merci de vos renseignements
Bonne soirée

Par **morobar**, le **22/06/2016** à **16:32**

Pourquoi pas ?
Cela permet à l'association d'acquérir des biens sans la commission du prestataire qui en a fait l'avance (matériaux ou matériel...).
Tout cela doit être relaté dans le contrat ou le devis fourni par le prestataire.